



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2026-125

RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION DE LA COMMUNE
DU PORT À L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE VILLES ET
PORTS (AIVP)

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 juin 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : M. Jean-Paul Burkic par Mme Isabelle Erudel.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DU PORT À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE VILLES ET PORTS (AIVP)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 1997-182 du conseil municipal du 18 décembre 1997 relative à l'adhésion de la Ville du Port à l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP) ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'importance du réseau d'acteurs de l'Association Internationale Villes et Ports impliqué dans le développement durable des villes portuaires ;

Considérant l'ambition portée par la commune de reconnecter la Ville avec le port ;

Considérant les possibilités de bénéficier d'une vision internationale des problématiques villes-ports afin de relever les défis induits par le développement des activités portuaires ;

Considérant l'intérêt que présente l'expertise de l'Association Internationale Villes et Ports pour la collectivité, eu égard aux enjeux du territoire Portoïse et aux projets que la commune entend développer ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 20 mai 2026 ;

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville du Port à l'Association Internationale Villes et Ports et d'autoriser le versement de la cotisation de la commune au titre de l'année 2026, pour un montant de 5 100,59 € ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à renouveler l'adhésion pour la durée du mandat ainsi que le versement de la cotisation de la commune ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAI

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DU PORT À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE VILLES ET PORTS (AIVP)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de l'adhésion de la commune du Port à l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP) pour la période du mandat en cours et par conséquent, sur le paiement des cotisations annuelles correspondantes.

L'Association Internationale Villes et Ports, réseau mondial des villes portuaires, rassemble depuis 1988, les acteurs urbains et portuaires ainsi que leurs partenaires.

Ce réseau regroupe plus de 190 acteurs publics et privés impliqués dans le développement durable des villes portuaires tels que :

- des représentants élus des villes et des autres collectivités locales maritimes et fluviales ;
- des administrations portuaires et leurs autorités de tutelle nationales, des opérateurs urbains et portuaires ;
- des entreprises implantées dans les villes portuaires ;
- des prestataires de services pour les projets ville – port, architectes, paysagistes et urbanistes ;
- des universités et des instituts de recherche.

En près de 40 ans, l'association a pu devenir la structure de référence pour les relations ville – port.

L'AIVP propose à ses adhérents :

- des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, des débats dans le cadre d'un programme régulier de conférences et de séminaires ;
- un centre de ressources documentaires international et un service de veille sur les projets ville-port accessibles en ligne ;
- une capacité d'expertise, via un réseau international d'experts.

La ville du Port est membre du réseau de l'AIVP depuis plus de 20 ans. Cela lui permet de bénéficier d'une vision internationale des problématiques villes-ports afin de relever les défis induits par le développement des activités portuaires :

- interface ville-port : quelle armature urbaine pour une meilleure transparence entre la ville et le port ;
- permettre à la population de bénéficier de ces évolutions ;
- mieux anticiper les mutations portuaires à venir en matière de développement durable, de développement économique et d'innovation.

Le montant de la cotisation annuelle est de 5 100,59 € pour 2026.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville du Port à l'Association Internationale Villes et Ports et d'autoriser le versement de la cotisation de la commune au titre de l'année 2026, pour un montant de 5 100,59 € ;
- d'autoriser le Maire à renouveler l'adhésion pour la durée du mandat ainsi que le versement de la cotisation de la commune ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.